

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

19 MAI 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À RENFORCER URGEMMENT LE CADRE LÉGAL POUR LUTTER CONTRE LE
HARCÈLEMENT, LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 26 (2024-2025) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mme Manon Vidal, Mme Amandine Pavet, M. Octave Daube	3
---	---	---

I Amendement n° 1 déposé par Mme Manon Vidal, Mme Amandine Pavet, M. Octave Daube

Dans les demandes au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la phrase suivante :

« La mise en place d'une procédure de signalement des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ; cette procédure devra donner toutes les garanties en matière d'indépendance et de respect du secret professionnel ; elle devra également faire le lien avec un ou des services d'accompagnement des victimes ; »

est modifiée comme suit :

« La mise en place d'une procédure de signalement des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ; cette procédure donne toutes les garanties en matière d'indépendance et de respect du secret professionnel ; elle devra également faire le lien avec un ou des services d'accompagnement des victimes ; un lieu d'accueil physique clairement identifié devra être créé au sein de chaque établissement pour prendre en charge les personnes souhaitant signaler des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ; »

Justification

Cet amendement vise à garantir qu'un lieu d'accueil physique sera créé dans chaque établissement pour prendre en charge les témoins ou victimes qui voudraient signaler des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles.